



branchement eau pour future construction...

Par **caucail**, le **05/03/2012** à **18:13**

Bonjour,

Nous allons construire une maison sur une parcelle de terrain non viabilisée. D'autres parcelles sont à vendre à côté de la notre. Pour la construction nous devons emmener l'eau. Nous avons demandé un devis au fournisseur d'eau. Il se monte à 3350,00 €. Ce que nous trouvons excessif. Car en fait nous paierons pour les futurs acquéreurs, nous sommes en effet les premiers à construire.

Apparemment, le fournisseur d'eau, nous facture depuis le branchement au réseau existant. Il faut savoir que la Mairie nous a demandé 3000,00 € pour la P.R.E. et 3500.00 € pour la P.V.R.. Nous pensons qu'en contrepartie de ces taxes la Mairie doit nous emmener l'eau à proximité du terrain.

Nous pensons que nous n'avons pas à payer le devis que la société de l'eau nous réclame. Qu'en pensez vous?

Merci d'avance.

CAUCAIL